

## Procès des putschistes : la Cour suprême burundaise a eu la main lourde en appel

PANA, 09 mai 2016 21 putschistes condamnés à la prison à vie au Burundi Bujumbura, Burundi - Le procès fleuve des présumés putschistes de mai 2015 est entré, lundi, dans sa dernière ligne droite par la condamnation en appel à la prison à vie de 21 des 28 officiers supérieurs de la Police et de l'Armée nationale qui ont encore une dernière chance de se pourvoir en cassation devant la Cour suprême du pays, dans deux mois, apprend-on de source proche des prévenus.

L'un des avocats de la défense, Me Fabien Segatwa, s'est montré consterné par la lourde main de la Cour d'appel est allée nettement plus que lors de son verdict en première instance du mois du 14 avril dernier. "On va épuiser les procédures en faisant appel du verdict auprès des juridictions supérieures", a avisé, sans optimisme battu, l'avocat de la défense. Le ministre public avait fait appel du jugement en première instance, en arguant que la Cour d'appel n'a pas tenu compte du "lien direct" entre la tentative de putsch manquée et le "mouvement insurrectionnel" des opposants au troisième mandat présidentiel et à l'éclosion de la crise politique et des droits humains, en cours depuis plus d'un an au Burundi. Lors du jugement en première instance, la cour d'appel avait prononcé la prison à vie pour seulement quatre meneurs présumés de la tentative de putsch, dont le chef-adjoint des mutins et ex-ministre burundais de la Défense nationale, le général Cyrille Ndayirukiye. Le chef des mutins, le général de l'armée Godefroid Ndirakobuca, quant à lui, a pu passer entre les mailles du filet après l'échec de la tentative de putsch intervenu contre le président burundais, Pierre Nkurunziza, pendant qu'il participait à un sommet régional de crise sur son pays, à Dar es-Salaam, en Tanzanie. Le général Niyombare et ancien patron des services spéciaux du renseignement ne s'est pas avoué vaincu malgré l'échec de sa tentative de coup d'Etat. Depuis la clandestinité, le général a annoncé la création des Forces armées du Burundi (Forebu) ayant le même objectif de renverser le pouvoir en place au Burundi. La Cour d'appel a assorti son verdict de dommages et intérêts d'un montant de six milliards de francs burundais (près de quatre millions de dollars américains) à verser pour le compte des parties civiles, dont l'armée, la police, le parti au pouvoir et la radio Rema FM qui lui est proche pour les dégâts humains et matériels qu'ils ont subis dans la tentative de putsch. Les condamnations sont encore assorties de l'exclusion de tous les putschistes de la Fonction publique pour une durée de 20 ans.